



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2960**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Etude pré-opérationnelle pour les copropriétés du secteur Cervelières-Sauveteurs - Demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de la Ville de Vaulx en Velin

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

Commission permanente du 4 mars 2019**Décision n° CP-2019-2960**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Etude pré-opérationnelle pour les copropriétés du secteur Cervelières-Sauveteurs - Demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de la Ville de Vaulx en Velin**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Construit entre 1973 et 1981 dans le cadre de la zone urbaine prioritaire (ZUP) de Vaulx en Velin, le quartier Cervelières-Sauveteurs à Vaulx en Velin est principalement composé de copropriétés et bénéficie d'une position stratégique au cœur du périmètre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la Grande Ile, à l'interface de la future zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau et du secteur du Centre-Ville.

Il comprend 1 445 logements privés, répartis en 13 copropriétés, représentant ainsi plus de 25 % de l'habitat privé sur la Commune de Vaulx en Velin.

Ce quartier a fait l'objet de dispositifs successifs depuis le début des années 2000, pour prévenir le risque de dégradation des copropriétés (opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), plan de sauvegarde, mission de veille, programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC), etc.). Néanmoins, cela n'a pas permis de résorber définitivement la fragilisation des copropriétés, tant du point de vue de leur gestion que du cadre bâti.

C'est la raison pour laquelle les copropriétés du quartier sont inscrites comme étant prioritaires dans le plan initiatives copropriétés, initié par l'Etat fin 2018.

Pour cette raison, la Métropole de Lyon, la Ville de Vaulx en Velin et l'ANAH ont pointé l'urgence de lancer une étude pré-opérationnelle sur ce quartier, permettant de définir une stratégie d'ensemble, articulant soutien aux copropriétés les plus fragiles et amélioration du cadre bâti. Cette étude se réalisera en phase avec les changements urbains lancés dans le cadre du NPNRU.

Elle comprendra :

- une analyse du territoire (secteur Cervelières-Sauveteurs), au regard de son positionnement dans le secteur de renouvellement urbain et du fonctionnement du marché immobilier,
- une analyse par copropriété, comprenant des diagnostics multi-critères et des enquêtes sociales,
- une analyse de la faisabilité du redressement technique, juridique et financier des copropriétés,
- la proposition d'une stratégie opérationnelle à l'échelle du secteur et par copropriété.

Pour la réalisation de cette étude, une procédure adaptée a été lancée, en application de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette étude fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé, sans engagement minimum et avec un engagement maximum de commande de 85 000 € HT, soit 102 000 € TTC par an. Cet accord-cadre est conclu pour une durée maximale de 2 ans dont un an ferme reconductible une fois un an. L'engagement maximum relatif à la période ferme sera identique pour la période de reconduction.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'acheteur, par décision du 17 janvier 2019, a choisi l'offre de la société URBANIS SAS, 102 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon.

Pour financer cette étude évaluée à 102 000 € TTC pour l'année 2019 (dépense inscrite au budget 2019 de la direction de l'habitat et du logement), la Métropole sollicite des subventions d'un montant maximum de 42 500 € auprès de l'ANAH (50 % du montant hors taxes), et de 11 900 € auprès de la Ville de Vaulx en Velin ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'ANAH une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 500 €, dans le cadre de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour les copropriétés du secteur Cervelières-Sauveteurs à Vaulx en Velin,

b) - solliciter auprès de la Ville de Vaulx en Velin une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 900 € pour la réalisation de ladite étude,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - Les recettes de fonctionnement en résultant, soit 54 400 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 0P15O1172.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.